

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DU FINISTERE***

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2010

CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE

RAPPORT DE GESTION 2010

A - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

B - ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX

C - RAPPORT FINANCIER

1. LES COMPTES SOCIAUX
2. LES COMPTES CONSOLIDES
3. PERSPECTIVES 2011
4. TABLEAUX DETAILLES

D - LA GESTION DES RISQUES

E - AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après la crise financière de fin 2008, la croissance mondiale avait amorcé une reprise économique au second semestre 2009, portée par la conduite de politiques monétaires extrêmement expansionnistes dans la plupart des pays. Cette reprise mondiale s'est confirmée au premier semestre 2010, mais la fin de l'année a été caractérisée par une décélération de la croissance liée à un moindre restockage et à l'atténuation des mesures de relance.

Cette croissance mondiale a principalement bénéficié aux pays émergents et au continent américain. En Europe, malgré une politique monétaire de la Banque Centrale Européenne toujours accommodante, la croissance de l'économie est restée faible et le chômage a continué de progresser. L'économie européenne a aussi été fortement pénalisée par l'éclatement de la crise de « la Dette Souveraine », qui a nécessité le sauvetage des économies de la Grèce et de l'Irlande.

Au final, les performances des indices boursiers témoignent d'une Europe à deux vitesses : les pays du Nord (Allemagne, Danemark, Suède, Finlande, Autriche, Norvège...) avec des progressions boursières de plus de 15%, et les pays du Sud (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) avec des reculs de plus de 10%. La France se situe au milieu du guet, avec un indice CAC40 qui a baissé de -3,3% sur l'année. Son économie est restée en panne de croissance, comme le souligne durement le nombre de chômeurs de catégorie A qui a passé la barre des 2,7 millions de personnes.

A l'image de la France, le département du Finistère n'enregistre pas un réel retour à la croissance. Certes, la consommation et le tourisme ont enregistré des progressions par rapport à 2009, mais l'année 2010 a encore été marquée par la poursuite de la hausse du chômage, et par les difficultés importantes des filières agricoles.

B - ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX 2010

Dans ce contexte économique encore difficile, le Crédit Agricole du Finistère s'est employé à accompagner ses clients au service du développement du territoire.

La Collecte

En terme de collecte clientèle, le Crédit Agricole du Finistère enregistre une progression des encours globaux de 4,4%. Cette performance est notamment tirée par les encours de Dépôts à Terme (+22,5%), en raison principalement des offres proposées à taux avantageux pour les clients. La Caisse Régionale confirme également le succès du lancement du livret A, avec 389 millions d'encours en progression de 40% sur un an. La totalité des livrets progresse de +6,5% sur l'année et l'épargne logement s'accroît de 2,6%. Enfin, l'encours d'épargne en Assurance Vie augmente de +6,9% et atteint désormais 4 milliard d'euros. Seule la collecte des valeurs mobilières enregistre un repli de ses encours, affectée par les taux bas et par la morosité du marché boursier.

Au total, la collecte globale atteint **11,6** milliards d'euros au 31 décembre 2010, en progression de **4,4%** par rapport à fin 2009.

Les crédits

Dans un contexte de taux financiers plus favorables, le Crédit Agricole du Finistère a tenu à accompagner les projets en répercutant les baisses de coûts au profit des clients. Ainsi, les réalisations crédits qui avaient baissé en 2009 progressent cette année de plus de 22%.

La hausse est particulièrement forte sur le marché de l'Habitat avec 750 millions d'euros de crédits réalisés (+35%). La Caisse Régionale a également accompagné le développement économique, avec des progressions des crédits distribués de 20% pour les Professionnels, 5% pour les Entreprises, et 68% pour les Collectivités. Enfin, l'Agriculture et la Consommation enregistrent des niveaux de réalisations comparables à l'année 2009.

Au total, le Crédit Agricole du Finistère a financé l'économie du Département à hauteur de 1,6 milliards d'euros en 2010. Les encours de crédits dépassent désormais les 8 milliards d'euros, en progression de plus de 5% par rapport à l'année dernière.

Les services Bancaires et Assurances

Au-delà de ses activités traditionnelles de Collecte et de Crédit, le Crédit Agricole du Finistère répond également aux besoins de ses clients en termes de services bancaires et de contrats d'assurances des biens et des personnes.

S'appuyant sur ses innovations récentes, la Caisse Régionale du Finistère enregistre des variations nettes de 2.400 Comptes Services et de 3.950 cartes bancaires. Plus de 10.000 clients ont souscrit une carte sociétaire en 2010 et 9.600 jeunes ont adopté la carte MOZAIIC/M6.

Dans le domaine de l'assurance des biens et des personnes, l'équipement des clients progresse également, avec près de 28.500 nouveaux contrats souscrits sur l'année. Là aussi, la Caisse Régionale continue d'améliorer ses prestations et de proposer de nouvelles garanties : en témoigne cette année le lancement de l'offre « Assurance Tout Mobile » qui permet à une famille de protéger l'ensemble de ses équipements portables téléphoniques et informatiques par un contrat unique.

En synthèse, l'activité commerciale 2010 enregistre de bonnes performances sur l'ensemble des activités de Collecte, de Crédit, de Services Bancaires et d'Assurances des biens et personnes. Les progressions font plus que rattraper le ralentissement qu'avait généré la crise, confirmant l'implication toujours plus forte du Crédit Agricole du Finistère au service de ses clients et de son territoire.

C - RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Ces principes et méthodes comptables, ainsi que les faits marquants ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice, sont précisés dans les notes annexes de ce Rapport.

1. COMPTES SOCIAUX

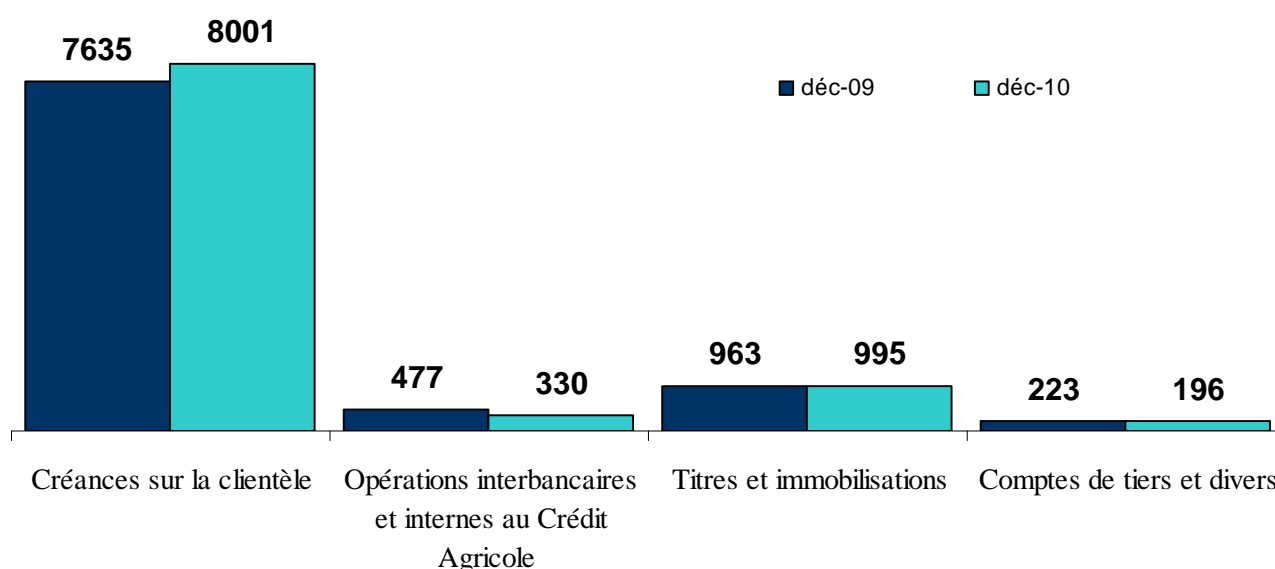
Le total du Bilan social arrêté au 31 décembre 2010 s'établit à 9.522 millions d'euros, en hausse de 2.4 % par rapport à décembre 2009.

Bilan - Actif social

A l'actif, plus de 84% du bilan est constitué des opérations sur la clientèle. Ce poste progresse de 4.8%, en relation directe avec les évolutions de l'activité crédit commentées précédemment. La progression de l'actif tient également aux titres et immobilisations pour 32 millions d'euros. Cela provient à la fois des immobilisations, traduction des investissements de la Caisse Régionale - notamment dans la rénovation de ses agences et d'une partie du siège de la Caisse Régionale, et des participations et opérations sur titres dans le cadre de la politique financière de gestion des fonds propres. Dans le même temps, nous observons une baisse des opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole Mutuel, avec une moindre part des excédents de trésorerie placés à Crédit Agricole SA.

Au sein des « Titres et immobilisations », la participation de la Caisse Régionale du Finistère dans la SAS rue de La Boétie atteint 378 M€ contre 365 M€ en 2009.

Bilan (comptes sociaux) - actif - en millions d'euros



Bilan - Passif social

Au passif, deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

En premier lieu, les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole, à hauteur de 5,3 milliards d'euros. Cet agrégat regroupe à la fois :

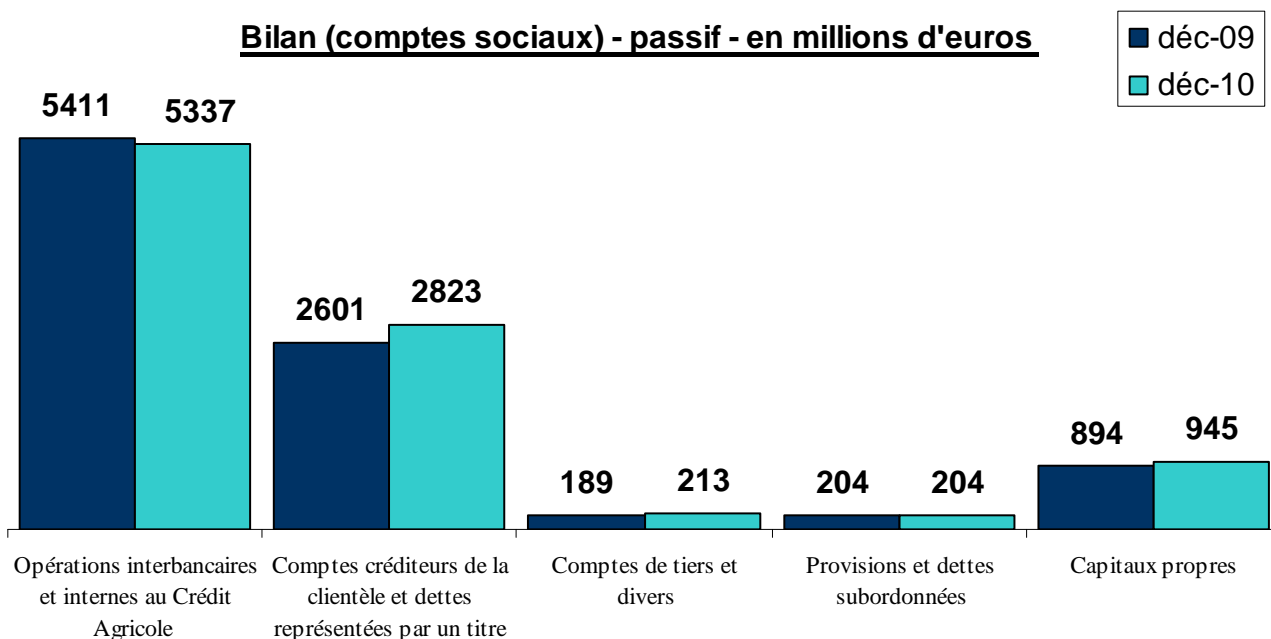
- les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A.. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle après déduction de la partie remontée à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2004 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
- Enfin, des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2009 (SFEF, CA COVERED BONDS, ...).

En second lieu, les comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre. Cet agrégat progresse à 2,8 milliards d'euros, sous les effets favorables :

- des comptes créditeurs de la clientèle, en forte progression de 10,9%. Il s'agit là de la collecte conservée à 100% par la Caisse Régionale dans son bilan, avec cette année de fortes progressions en DAV et sur les encours de dépôts à terme.
- des dettes représentées par un titre, notamment les CDN interbancaires, et qui progressent en relais du moindre recours aux avances globales évoqué précédemment.

L'autre poste important au passif correspond aux capitaux propres, qui progressent à 945 millions d'euros sous les effets de la mise en réserve du résultat conservé de 2009 et du résultat 2010 en attente d'affectation.

Bilan (comptes sociaux) - passif - en millions d'euros



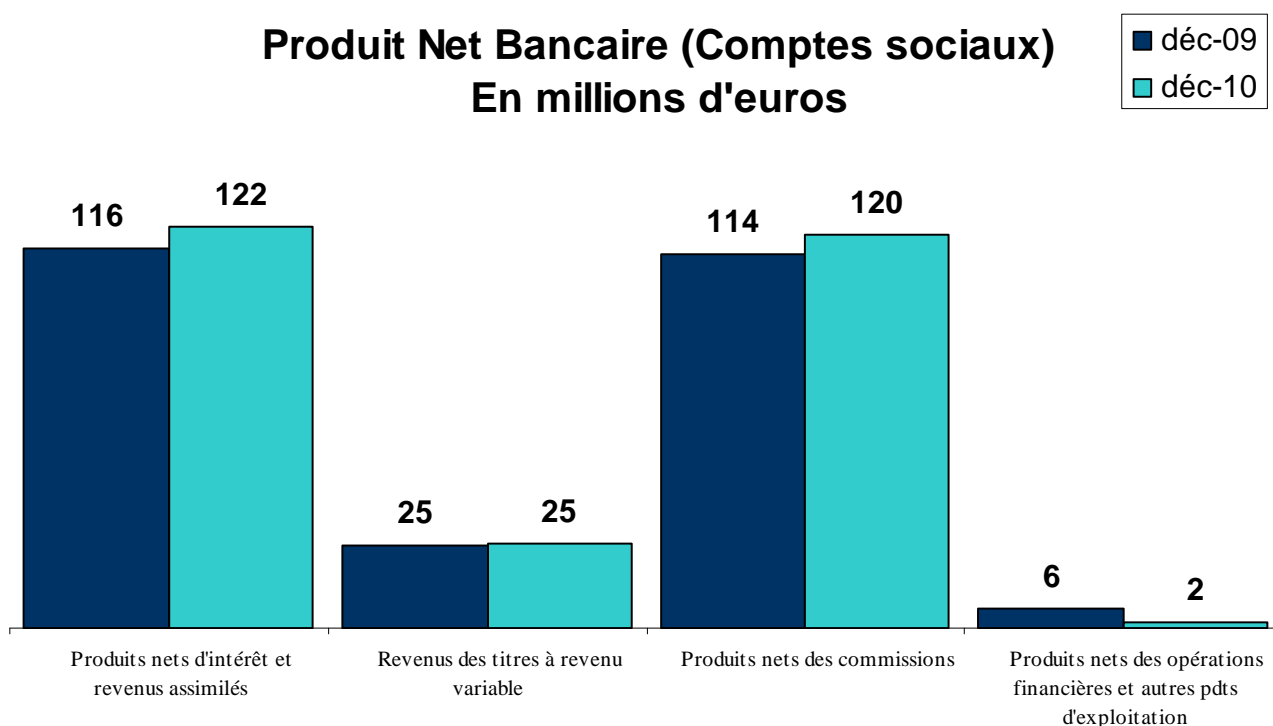
Compte de Résultat social

Le produit net bancaire atteint 269,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une progression de 3,3% par rapport à l'année précédente.

La progression du PNB provient principalement des produits nets d'intérêts et assimilés, qui passent de 116 à 122 millions d'euros. Cette progression bénéficie à la fois de la hausse des volumes d'activités et du taux moyen des ressources clientèles et interbancaires, plus bas en 2010 qu'en 2009. La baisse des taux s'est répercutée immédiatement et intégralement sur une part importante des ressources, tandis qu'elle se répercute de façon plus progressive sur les stocks de crédits.

La hausse du produit net bancaire provient également des produits nets des commissions, qui passent de 114 à 120 millions d'euros. Cette progression bénéficie d'une forte hausse des commissions perçues sur la collecte centralisée auprès de Crédit Agricole Sa dans le cadre des relations financières internes au Groupe. Elle est également la traduction de la hausse des stocks de services bancaires et contrats d'assurances, avec près de 15.000 produits supplémentaires en net entre 2009 et 2010.

Les revenus des titres et assimilés sont stables, à 25 millions d'euros, l'essentiel provenant des dividendes perçus de la SAS La Boétie, et de la rémunération des comptes courants d'associés.



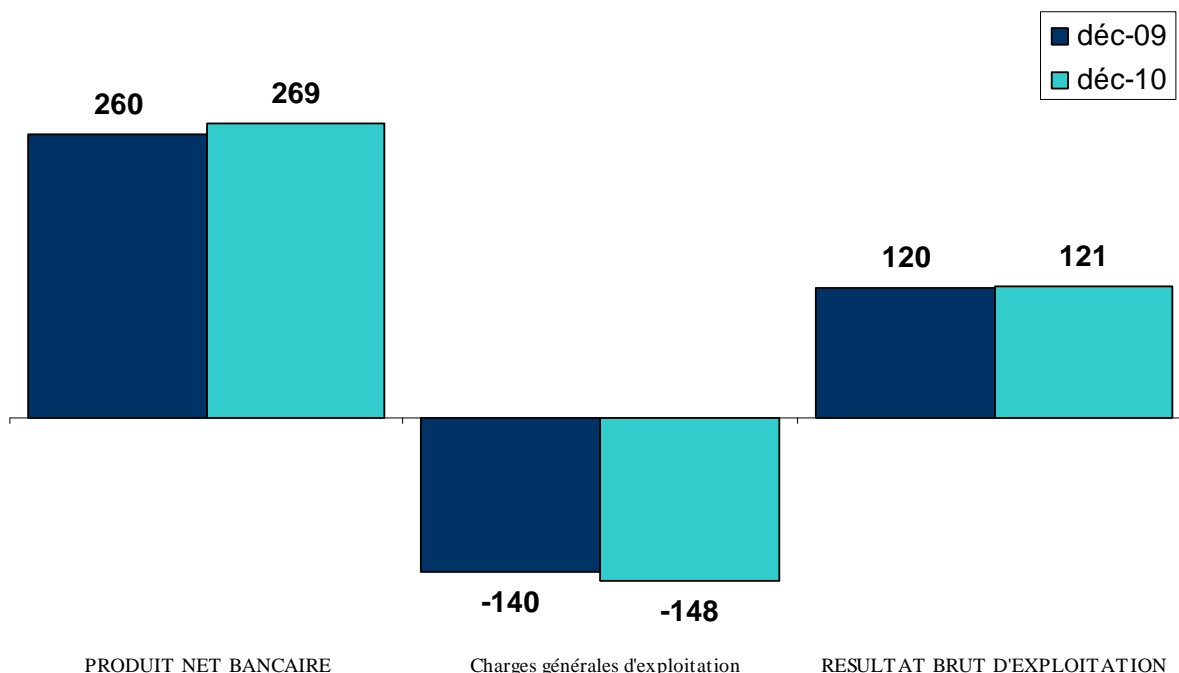
Les charges de fonctionnement s'établissent à 147,6 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une progression importante de 5,3% après deux années de baisse.

Cette évolution des charges de 7,4 millions d'euros provient pour l'essentiel des budgets engagés dans le cadre de la construction du nouveau système d'information commun à l'ensemble des Caisses régionales. Ainsi, le coût de ce projet dans les comptes de 2010 représente environ 4,5 millions d'euros.

En dehors des dépenses liées à l'informatique, la hausse des charges de fonctionnement provient principalement des impôts et taxes (+ 1 million d'euros) et des frais mobiliers et immobiliers (+0,5 million d'euros) en rapport avec les programmes d'investissements réalisés ces derniers mois.

La hausse des charges plus rapide que celle du Produit Net Bancaire conduit à une légère hausse du coefficient d'exploitation, qui passe de 53,8% fin 2009 à 54,8% fin 2010.

Le Résultat Brut d'exploitation ressort à 121,5 millions d'euros, en progression de 1,1%.



Deux éléments principaux affectent ensuite l'évolution du Résultat Brut d'exploitation :

La hausse du coût du risque, à 37,8 millions d'euros au titre de l'année 2010.

L'essentiel de cette charge correspond au coût du risque crédit individualisé, qui représente 34,6 millions d'euros contre 17,5 millions d'euros en 2009.

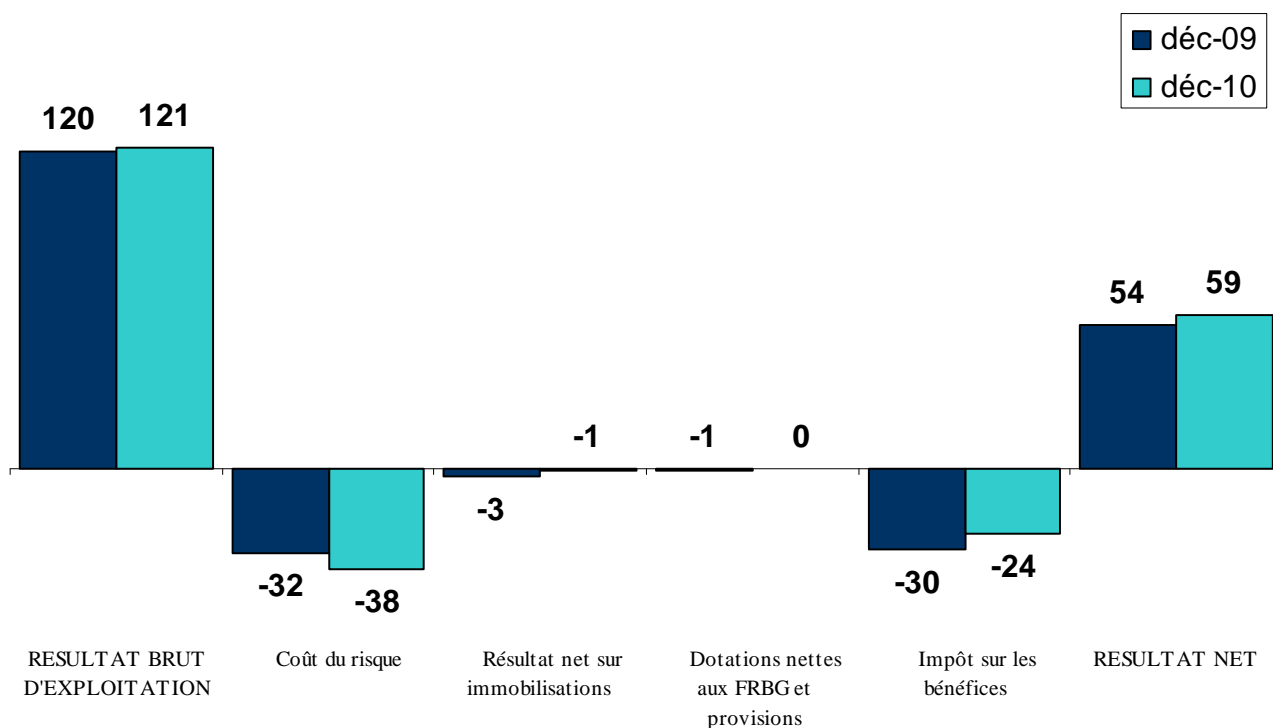
Cette nouvelle progression s'explique à la fois par la poursuite des effets défavorables de la crise sur l'économie du département en général, et par les difficultés importantes rencontrées par la filière agricole porcine en particulier. Ainsi, les encours de créances douteuses et litigieuses progressent de 9,8 M€ entre 2009 et 2010 pour atteindre 288,9 M€ à fin 2010. Cette progression provient également d'un renforcement important de la couverture des dossiers douteux et litigieux, le taux de couverture passant ainsi de 62,1% fin 2009 à 66,9% fin 2010. Les provisions passent donc de 173,4 à 193,4 M€, soit +20 M€, provenant dont 13,4 M€ au titre de la hausse du taux de couverture, et 6,6 M€ au titre de l'augmentation des encours douteux.

L'impact net des provisions collectives, au titre du dispositif réglementaire BALE II et d'un dispositif de provisions Filières mis en œuvre dans la Caisse régionale est pratiquement neutre sur l'exercice, maintenant le stock de provisions collectives à 85 millions d'euros.

La baisse de la charge fiscale, de 30,3 à 24,4 millions d'euros.

Cette évolution provient d'une baisse du résultat imposable accentuée par le caractère déductible des provisions pour risque crédit et d'une reprise significative de la provision épargne-logement non imposable.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net de 2010 est de 58,6 millions d'euros, en hausse de 7,8% par rapport à 2009.



Le total Bilan progresse de 2,4%, et les capitaux propres (hors résultat de l'année en cours et report à nouveau) augmentent de 5,6 %. Ainsi, la hausse plus forte du résultat net se traduit par une amélioration des ratios de rentabilité « ROE » et « ROA ».

	2008	2009	2010
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	6,08%	6,47%	6,60%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,53%	0,58%	0,61%

Sur base sociale

2. COMPTES CONSOLIDÉS

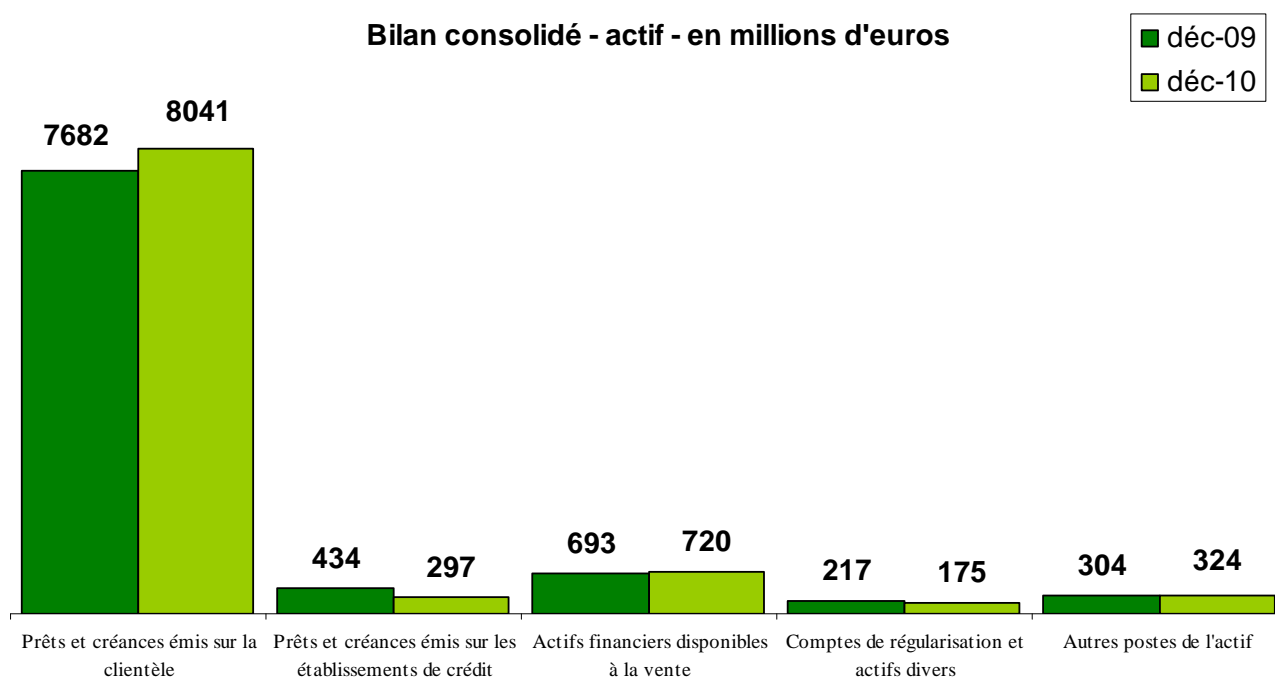
Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2010 s'établit à 9.558 millions d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport à décembre 2009. Il est supérieur au bilan social de 35 millions d'euros seulement, si bien que les commentaires apportés dans la partie « comptes sociaux » du rapport financier s'appliquent aussi au bilan consolidé.

Bilan - Actif Consolidé

A l'actif, nous retrouvons la part prépondérante des prêts et créances émis sur la clientèle, au dessus de 8 milliards d'euros. En complément du commentaire sur les comptes sociaux, il convient de noter :

- la baisse des prêts et créances émis sur les établissements de crédits (échéance de 156 M€ en mai 2010, et nouveaux placements de 53 M€)
- la progression des actifs financiers disponibles à la vente, sous l'effet principalement des souscriptions dans le fonds dédié FORCE IROISE pour 24 M€ réévaluées. Dans ce poste, la variation de la valorisation de la participation de la Caisse Régionale dans la SAS La Boétie représente un montant de - 3,7 M€ (940.116 titres supplémentaires, et valeur unitaire de 14,01 € fin 2010 contre 14.15 € fin 2009).

Bilan consolidé - actif - en millions d'euros



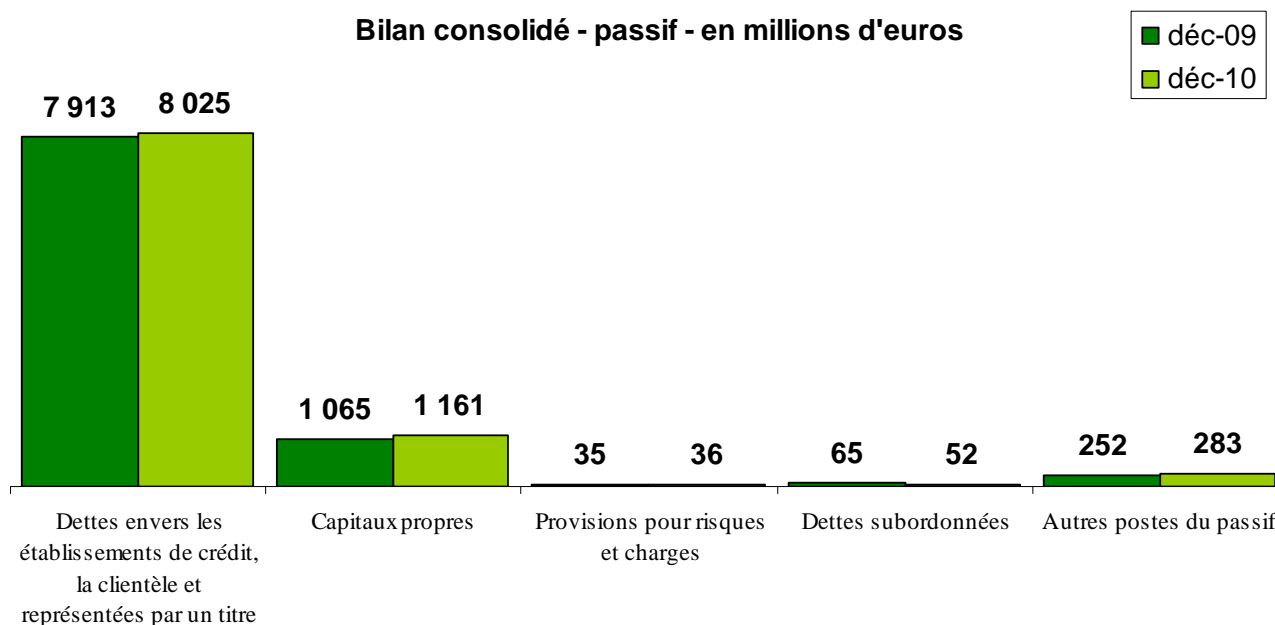
Bilan - Passif Consolidé

Au passif, nous retrouvons pour plus de 8 milliards d'euros les différentes dettes (interbancaires ou clientèles) qui financent les crédits.

Par ailleurs, le poste « capitaux propres » progresse de 96 M€, avec principalement :

- d'une part la mise en réserve des résultats de l'année précédente
- d'autre part la hausse du capital des Caisses Locales pour près de 39 M€.

Bilan consolidé - passif - en millions d'euros

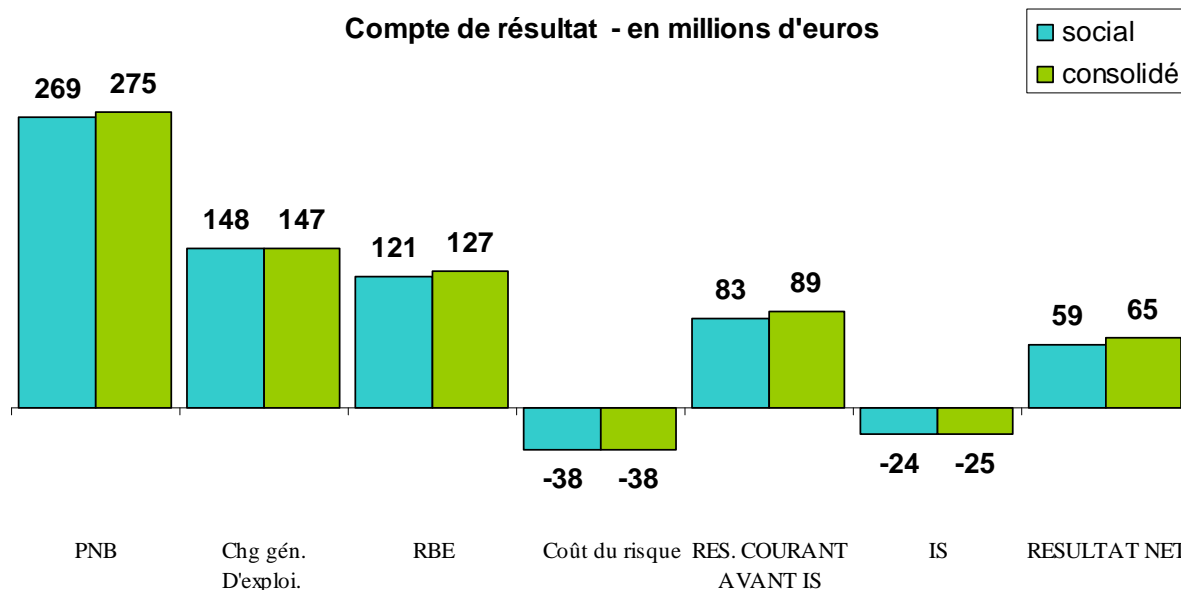


Compte de Résultat Consolidé

Le Résultat consolidé de l'année 2010 atteint 64,6 millions d'euros. Il est supérieur de 6,1 millions d'euros au résultat social de 2010. Cet écart provient principalement du Produit Net Bancaire avec pour explications essentielles :

- l'élimination en consolidation des charges d'intérêts relatives à la rémunération par la Caisse Régionale des comptes courants et bons de caisse des Caisses Locales pour 3,3 M€,
- le reclassement en PNB des plus values sur immobilisations financières sur SOMAINTEL et CTCAM pour 2,2 M€.

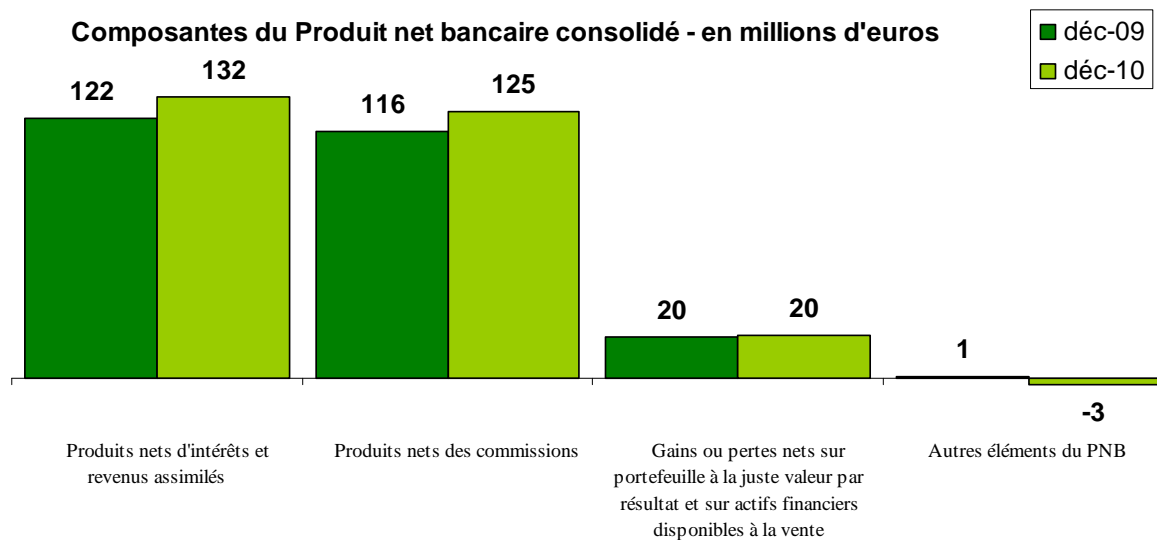
Sur les charges de fonctionnement nettes, notons que l'écart social/consolidé est pratiquement neutre à l'impact près de l'application de la méthode du SORIE (norme IAS19) qui réduit les charges de personnel par transfert en capitaux propres pour 1,2 M€ en brut.



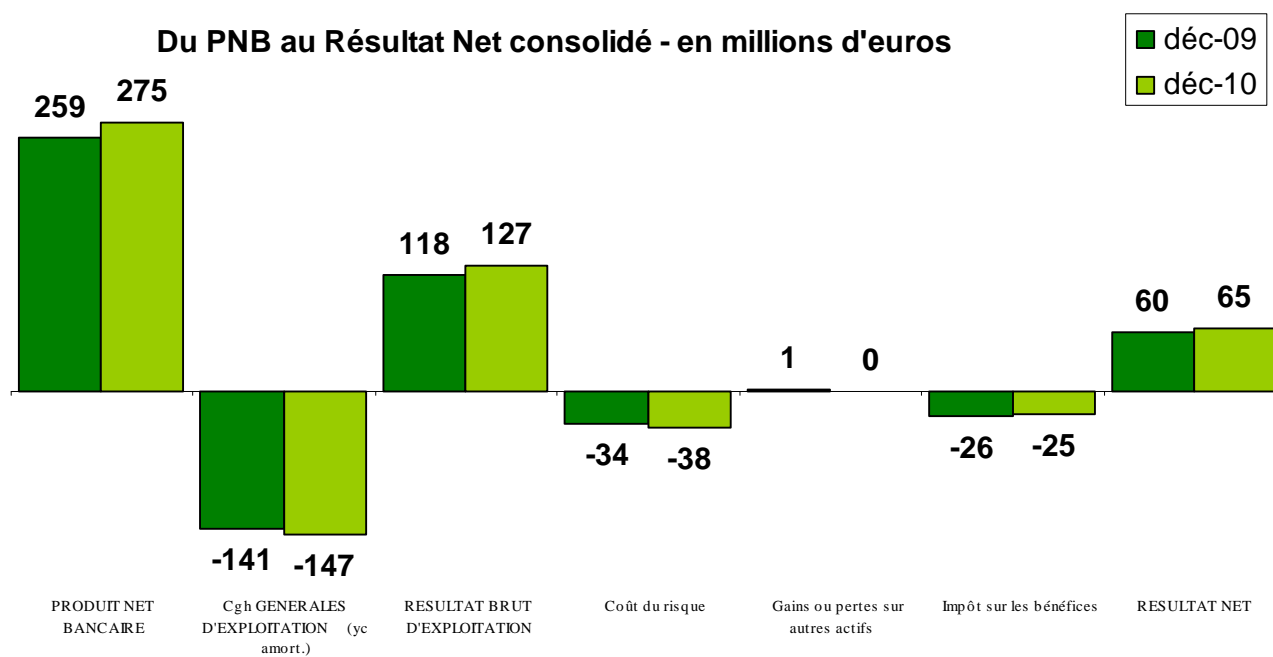
Nous retrouvons dans le PNB consolidé des évolutions comparables à celles commentées dans les comptes sociaux, avec notamment :

- la hausse de 122 à 132 millions d'euros des produits nets d'intérêts et assimilés : cela correspond à la hausse de la marge globale d'intermédiation avec des effets volumes et taux favorables
- la hausse des produits nets des commissions globalement de 116 à 125 millions d'euros fin 2010 : cela provient des commissions de collecte centralisée à Crédit Agricole SA et des produits sur les crédits, sur les services et sur les assurances.

Notons enfin l'impact défavorable des « autres éléments du PNB » en raison des provisions passées pour risques opérationnels.



Les soldes intermédiaires de gestion consolidés évoluent ainsi entre 2009 et 2010 :



Au final, le Résultat net consolidé atteint 64,6 M€, en progression de 7,9%

3. PERSPECTIVES 2011

L'année 2010 se termine sur une nouvelle montée du chômage, qui traduit la persistance des difficultés économiques et l'incertitude qui demeure quand à une reprise durable de la croissance.

Ainsi, en 2011, le Crédit Agricole du Finistère entend renforcer ses actions pour accompagner au mieux tous les projets qui permettront de contribuer au développement économique du département. La Caisse Régionale sera également active pour faciliter l'accès à la propriété de ses clients, et accompagner le développement du logement social sur le territoire.

Au-delà du crédit, la Caisse Régionale développera également ses offres de collecte, pour mieux répondre aux attentes des clients et proposer des placements qui allient performance et sécurité. Le lancement d'une nouvelle gamme de dépôt à terme dès le début de l'année illustre cette volonté de participer activement à la rémunération du patrimoine des Finistériens.

Enfin, innovation et recherche de performance s'appliqueront également aux domaines des services bancaires et des assurances des biens et des personnes. Faciliter la banque et l'assurance au quotidien resteront les objectifs prioritaires en vue d'une satisfaction toujours plus grande de la clientèle.

Pour mener à bien ces ambitions commerciales, le Crédit Agricole du Finistère s'appuiera sur un réseau d'agences désormais rénové dans sa quasi-totalité, complété par un développement rapide des nouveaux canaux de distribution (téléphone et Internet). De nombreuses expertises, telles que l'International, la Banque Privée ou la Gestion Financière, sont également partagées entre les Caisses Régionales de Bretagne, pour apporter des réponses pertinentes aux besoins les plus spécifiques de certaines clientèles.

Ainsi, fort de ses offres et de ses moyens de distribution, le Crédit Agricole du Finistère confirme que le développement du Département et la satisfaction de ses clients et de ses sociétaires restent au cœur de ses préoccupations. Ces priorités seront notamment déclinées dans le cadre d'un nouveau Projet d'Entreprise, qui sera présenté le 14 avril prochain.

Le Projet d'Entreprise précisera également les perspectives financières des prochaines années, même si la volatilité des marchés financiers et boursiers apporte de nombreuses incertitudes. Pour 2011, une reprise économique plus soutenue et la réduction du coût des risques permettront de conforter le Résultat Net attendu et la solidité financière de la Caisse Régionale. Dans un contexte de durcissement permanent des exigences prudentielles et dans la perspective du nouveau ratio de solvabilité BALE III, l'exigence de résultat est plus que jamais nécessaire pour accroître les moyens qui nous permettront de financer au mieux le Développement du département et des Finistériens.

4. TABLEAUX DETAILLES

BILAN SOCIAL - ACTIF de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	40 143	45 901	-12,5
Caisse, banques centrales, CCP	26 234	34 901	-24,8
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	-
Créances sur les établissements de crédit	13 909	11 000	26,4
Opérations internes au Crédit Agricole mutuel	290 297	431 073	-32,7
Opérations avec la clientèle	8 001 124	7 635 330	4,8
Opérations sur titres	377 896	357 508	5,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	135 066	133 258	1,4
Actions et autres titres à revenu variable	242 830	224 250	8,3
Valeurs immobilisées	617 047	605 786	1,9
Participations et autres titres détenus à long terme	545 413	544 902	0,1
Parts dans les entreprises liées	15 767	10 313	52,9
Immobilisations incorporelles	1 029	1 445	-28,8
Immobilisations corporelles	54 838	49 126	11,6
Capital souscrit non versé	0	0	-
Actions propres	0	0	-
Comptes de régularisation et actifs divers	195 947	223 101	-12,2
Autres actifs	107 443	77 924	37,9
Comptes de régularisation	88 504	145 177	-39,0
Total de l'Actif	9 522 454	9 298 699	2,4

BILAN SOCIAL - PASSIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	6 048	5 589	8,2
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	6 048	5 589	8,2
Opérations internes au Crédit Agricole Mutuel	5 330 607	5 405 729	-1,4
Comptes créditeurs de la clientèle	1 911 234	1 723 286	10,9
Comptes d'épargne à régime spécial	31 523	28 535	10,5
Autres dettes	1 879 711	1 694 751	10,9
Dettes représentées par un titre	912 158	877 306	4,0
Comptes de régularisation et passifs divers	213 350	188 755	13,0
Autres passifs	41 114	38 788	6,0
Comptes de régularisation	172 236	149 967	14,8
Provisions et dettes subordonnées.	203 127	203 116	0,0
Provisions	150 807	138 238	9,1
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	-
Dettes subordonnées	52 320	64 878	-19,4
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0	-
Capitaux propres	886 707	839 924	5,6
Capital souscrit	100 074	100 074	0,0
Primes d'émission	142 443	142 443	0,0
Réserves	644 190	597 407	7,8
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement	666	656	1,5
Report à nouveau (+/-)			
Résultat de l'exercice	58 557	54 338	7,8
Total du Passif	9 522 454	9 298 699	2,4

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc-10	déc-09	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	355 859	374 662	-5,0
Intérêts et charges assimilées	-233 931	-258 932	-9,7
Revenus des titres à revenu variable	25 433	25 076	1,4
Commissions (produits)	147 428	143 104	3,0
Commissions (charges)	-27 777	-29 288	-5,2
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-412	44	-1036,4
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 474	4 518	-67,4
Autres produits d'exploitation bancaire	3 980	3 586	11,0
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 981	-2 410	23,7
Produit net bancaire	269 073	260 360	3,3
Charges générales d'exploitation	-141 998	-135 476	4,8
Frais de personnel	-87 746	-84 995	3,2
Autres frais administratifs	-54 252	-50 481	7,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 585	-4 712	18,5
Résultat brut exploitation	121 490	120 172	1,1
Coût du risque	-37 801	-31 921	18,4
Résultat d'exploitation	83 689	88 251	-5,2
Résultat net sur actifs immobilisés	-617	-2 936	-79,0
Résultat courant avant impôt	83 072	85 315	-2,6
Résultat net exceptionnel	-86	-68	26,5
Impôt sur les bénéfices	-24 429	-30 253	-19,3
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	-656	-
Résultat net	58 557	54 338	7,8

HORS BILAN SOCIAL

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	variations en %
1. Engagements donnés :	1 392 248	1 457 506	-4,5
Engagements de financement	1 233 707	1 306 919	-6
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole			
Engagements en faveur de la clientèle	1 233 707	1 306 919	-6
Engagements de garantie	156 754	147 323	6
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	10 000		-
Engagements internes au Crédit Agricole	0	534	-
Engagements d'ordre de la clientèle	146 754	146 789	0
Engagements sur titres	1 787	3 264	-45
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise			
Titres à livrer au Crédit Agricole			
Autres engagements donnés	1 787	3 264	-45
2. Engagements reçus :	2 621 326	1 862 095	40,8
Engagements de financement	620 152	182 702	239
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152	0
Engagements internes au Crédit Agricole	620 000	182 550	240
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie	1 999 387	1 676 129	19
Engagements reçus d'établissements de crédit	314 589	318 935	-1
Engagements internes au Crédit Agricole	122 006	89 284	37
Engagements reçus de la clientèle	1 562 792	1 267 910	23
Engagements sur titres	1 787	3 264	-45
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Titres à recevoir du Crédit Agricole			
Autres engagements reçus	1 787	3 264	-45

BILAN CONSOLIDE - ACTIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	26 234	34 901	-24,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	60 873	50 447	20,7
Instruments dérivés de couverture	19 043	11 364	67,6
Actifs financiers disponibles à la vente	719 754	693 133	3,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	297 418	433 838	-31,4
Prêts et créances sur la clientèle	8 040 618	7 682 379	4,7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	37 384	31 770	17,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	96 883	94 690	2,3
Actifs d'impôts courants	13 921	1 027	1 255,5
Actifs d'impôts différés	13 926	28 262	-50,7
Comptes de régularisation et actifs divers	175 318	216 631	-19,1
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	55 099	49 561	11,2
Immobilisations incorporelles	1 073	1 496	-28,3
Ecart d'acquisition			
Total de l'Actif	9 557 544	9 329 499	2,4

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	Variations en %
Banques centrales, C.C.P.			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 244	10 576	63,0
Instruments dérivés de couverture	54 533	56 170	-2,9
Dettes envers les établissements de crédit	5 199 438	5 312 971	-2,1
Dettes envers la clientèle	1 902 401	1 714 633	11,0
Dettes représentées par un titre	923 063	884 971	4,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	6 365		-
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	204 953	185 503	10,5
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurances			
Provisions	36 014	34 580	4,1
Dettes subordonnées	52 320	64 879	-19,4
Capitaux propres			
Capitaux propres part du groupe	1 161 156	1 065 160	9,0
Capital et réserves liées	336 061	297 374	13,0
Réserves consolidées	737 859	686 343	7,5
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP (1)	22 598	21 521	5,0
Résultat de l'exercice (1)	64 638	59 923	7,9
Intérêts minoritaires	57	56	1,8
Total du Passif	9 557 544	9 329 499	2,4

(1) Le bilan 2009 a été corrigé des effets du changement de méthode comptable lié au SORIE appliqué au 1er janvier 2010

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-10	déc.-09	Variation s en %
Intérêts et produits assimilés	385 877	392 082	-1,6
Intérêts et charges assimilées	-253 926	-269 712	-5,9
Commissions (produits)	149 529	146 666	2,0
Commissions (charges)	-24 131	-30 318	-20,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	869	5 812	-85,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	19 473	13 804	41,1
Produits des autres activités	5 789	3 588	61,3
Charges des autres activités	-8 808	-2 740	221,5
Produit net bancaire	274 672	259 182	6,0
Charges générales d'exploitation (1)	-141 591	-135 688	4,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 764	-4 886	18,0
Résultat brut d'exploitation	127 317	118 608	7,3
Coût du risque	-38 113	-33 548	13,6
Résultat d'exploitation	89 204	85 060	4,9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	91	486	-81,3
Variation des écarts d'acquisition		47	
Résultat avant impôt	89 295	85 593	4,3
Impôts sur les bénéfices (1)	-24 657	-25 669	-3,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	64 638	59 924	7,9
Intérêts minoritaires		1	
Résultat net-part du groupe	64 638	59 923	7,9

(1) Le résultat 2009 a été corrigé des effets du changement de méthode comptable lié au SORIE appliqué au 1er janvier 2010

D - LA GESTION DES RISQUES

LES FACTEURS DE RISQUES NORME IFRS 7

En application de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers, cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 couvre principalement les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale du Finistère a déployé un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle, comprenant :
 - o des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles et les fonctions supports ou par des collaborateurs dédiés, sous la responsabilité du Service Sécurité Financière et Conformité
 - o des contrôles périodiques assurés par le service Audit Inspection

- Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ¹⁹ respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale.
- Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale du Finistère, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

a. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- de la réglementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière 97-02, 97-02 modifié, 93-05 ; Code Monétaire et Financier, Art L 518-1),
- des règles internes au Groupe Crédit-Agricole
- des recommandations du Comité de Bâle

Au sein de la Caisse Régionale la distribution des crédits s'appuie sur des politiques d'intervention détaillées, révisées et validées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale qui statue sur les travaux de la Direction des Crédits et des Entreprises.

La politique « crédit » est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, promotion immobilière, collectivités et institutionnels.

Accessibles en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclue de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque) et de marges. Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation de la filière crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

II Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité grands engagements de la Caisse régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 Millions d'Euros d'encours.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique à quinze positions fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

2.2. **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

La Caisse régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

3. **Dispositif de surveillance**

3.1. **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale du Finistère assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées sous la forme de politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements pondérés sur les dix plus grandes contreparties (source Arcade) représentent au 31/12/2010 6.45 % du portefeuille total de la Caisse Régionale contre 6.15% en 2009. Cette progression des grosses contreparties tient notamment autant à la relance des financements aux entreprises qu'aux collectivités publiques.

La couverture de Foncaris sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque pondéré de 55.2 M€.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Pour renforcer la détection et le suivi des risques naissants, des revues de portefeuille mensuelles sont organisées pour les clientèles des particuliers (engagements supérieurs à 100 K€) des professionnels, et des agriculteurs.

Les clientèles des entreprises et de la promotion immobilière font l'objet d'une revue spécifique trimestrielle.

Y sont abordés les points suivants :

- Les groupes de risques portant les expositions les plus importantes,
- Les notations sensibles.
- Les taux d'endettement important.
- Les relations récentes
- Le suivi des décisions prises lors des revues précédentes.

Par ailleurs des revues spécifiques sont organisées sur les secteurs sensibles en fonction du contexte économique. En 2010, des revues ont été effectuées pour les secteurs de la production porcine, de la production laitière, des dossiers entreprises LBO.

Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes filtre les risques nés.

Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.

Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Trois instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le comité des risques, le comité des provisions et le comité de suivi des risques.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire ou la décision de liquidation.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité des risques est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.

Il est composé du Directeur des Finances et des risques, des chefs de service recouvrement et contentieux et d'administrateurs, membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triptyque Bale 2 est systématiquement mis en relief.

Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert du service concerné.

Le comité de suivi des risques est une instance de surveillance des risques.

Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé des directeurs Finances et Risques, Directeur des Crédits et Entreprises, Directeur Commercial et du Responsable de Conformité et du Contrôle Permanent.

Les chefs des services recouvrement amiable, contentieux et juridique, marchés, et patrimoine y participent et présentent les risques et leur évolution sur l'ensemble de la chaîne d'octroi des crédits. Ce comité décide des dispositifs ad hoc de surveillance et d'anticipation des risques tels que les adaptations au contexte économique sur les secteurs, les typologies de clientèles, de financements.

III Exposition

1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note 3.1 des états financiers consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	60 873	14 819
Instruments dérivés de couverture	19 043	11 364
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	215 591	204 847
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 909	11 000
Prêts et créances sur la clientèle	8 040 618	7 682 379
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	96 883	94 690
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 446 917	8 019 099
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	1 233 706	1 306 920
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	151 743	147 324
Provisions - Engagements par signature	- 3 452	- 2 756
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 381 997	1 451 488
TOTAL EXPOSITION NETTE	9 828 914	9 470 587

(1) les montants publiés au 31/12/2009 ne comprenaient aucune opération interne

(2) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 16 502 milliers d'euros

2. Concentration

	2010	2009	%total 2010
Administrations centrales	3 420	1 723	0,04%
Etablissements de crédit	289 246	422 871	3,49%
Institutions non établissements de crédit	1 167 067	1 056 207	14,09%
Grandes entreprises	1 455 704	1 330 261	17,57%
Clientèle de détail	5 644 603	5 493 261	68,13%
Total	8 560 040	8 304 323	100,00%

La ventilation des encours bruts par agent économique montre l'importance de la banque de détail (68,13% contre 66,15%)

3. Qualité des encours

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						2 667	-1 164			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	0		
Administrations centrales										
Banques centrales										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit										
Grandes entreprises							-934			
Clientèle de détail										
Prêts et avances	54 554	51	0	0	54 605	100 943	-282 793	107 363		
Administrations centrales										
Banques centrales										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit	15 466				15 466	1 338	-634			
Grandes entreprises	11 474	2			11 476	29 310	-64 414	9 941		
Clientèle de détail	27 614	49			27 663	70 295	-217 745	97 422		
Total	54 554	51	0	0	54 605	103 610	-284 891	107 363		
Garanties non affectées										
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						3 773	-1 210			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	nd		
Administrations centrales										
Banques centrales										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit										
Grandes entreprises							-934			
Clientèle de détail										
Prêts et avances	105 437	574	4	0	106 015	111 480	-262 910	nd		
Administrations centrales										
Banques centrales										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit	31 769				31 769	367	-507			
Grandes entreprises	26 680	340			27 020	19 280	-55 614			
Clientèle de détail	46 988	234	4		47 226	91 833	-206 789			
Total	105 437	574	4	0	106 015	115 253	-265 054	nd		
Garanties non affectées										

(1) l'information concernant les garanties et autres rehaussements de crédit reçus et relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement n'était pas disponible pour l'exercice 2009

3.2. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affectée individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	3 420				3 420
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 890				13 890
Institutions non établissements de crédit	1 167 067	1 909	571		1 166 496
Grandes entreprises	1 455 704	81 769	52 459	8 710	1 394 535
Clientèle de détail	5 644 603	195 544	125 249	76 253	5 443 101
Total *	8 284 684	279 222	178 279	84 963	8 021 442
Créances rattachées nettes					33 085
Valeurs au bilan					8 054 527

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 23 938 milliers d'euros

(1) hors opérations internes au Crédit Agricole qui représentent 283 509 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total (2)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales (1)	1 723				1 723
Banques centrales (1)					0
Etablissements de crédit	10 979				10 979
Institutions non établissements de crédit	1 056 207	808	441		1 055 766
Grandes entreprises	1 330 261	55 228	35 948	16 558	1 277 755
Clientèle de détail	5 493 261	212 077	120 244	68 755	5 304 262
Total *	7 892 431	268 113	156 633	85 313	7 650 485
Créances rattachées nettes					42 894
Valeurs au bilan					7 693 379

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

(2) hors opérations internes au Crédit Agricole qui représentent 422 838 milliers d'euros

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 289 milliers d'euros

4. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-94 283	-89 054
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-88 087	-84 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-889	-531
Engagements par signature	-2 019	-640
Risques et charges	-3 288	-3 591
Reprises de provisions et de dépréciations	56 766	56 164
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	54 136	53 611
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	244	462
Engagements par signature	1 323	1 559
Risques et charges	1 063	532
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-37 517	-32 890
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 219	-879
Récupérations sur prêts et créances amortis	623	314
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-93
Coût du risque	-38 113	-33 548

b. LE RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts,
- les spreads de taux d'intérêt,
- les taux de change,
- le cours des actions,
- le prix des matières premières,
- ainsi que de leur volatilité implicite.

I Objectifs et Politique

La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

Le Banking book

La Caisse Régionale du Finistère distingue dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres des orientations différentes selon les horizons de gestion : titres détenus jusqu'à maturité (HTM) et titres comptabilisés en juste valeur (AFS et JVPO). Seule cette dernière catégorie hors participations représente un risque de marché et est suivie comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

Le Trading book

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

II Gestion du risque

*** Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché est réalisé à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- au niveau de la Caisse Régionale du Finistère, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents, pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

*** Les comités de décision et de suivi des risques**

- Organes de suivi des risques au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :
 - le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - le Comité Normes et Méthodologies.

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère
 - le Conseil d'Administration décide la politique financière et est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an,
 - le Comité Actif-Passif piloté par la Direction Générale décide des stratégies financières et est informé du respect des limites par l'intermédiaire de tableaux de bords de Contrôle Interne mensuels et de tableaux de bord trimestriels réalisés par le middle office,
 - le Comité de Trésorerie est l'organe de fonctionnement interne à la direction des finances, il a en charge la mise en œuvre des stratégies définies en Comité Financier,
 - le RCPR assiste au Comité Financier et est destinataire des tableaux de bord de Contrôle Interne.

III Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, le seuil d'alerte global et les limites individuelles (seuils d'alerte et stop loss par ligne).

*** Les indicateurs**

- La VaR (Value at risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu une évolution de la méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,

- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Limites et alertes

- La VAR est calculée et présentée au comité Actif-Passif mensuellement. Elle fait l'objet de seuils d'alerte à 2 niveaux : direction générale et conseil d'administration
- **Les stress scenarii**

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
 - les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
 - les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios harmonisés au niveau du groupe sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Le résultat de ces analyses mensuelles est transmis à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité Actif-Passif.

En complément de cette approche, un calcul semestriel de scénario adverse est calculé par le middle office. Le résultat de cette approche est communiqué aux membres du comité Actif-Passif par l'intermédiaire du reporting de Contrôle Interne. Elle fait l'objet de seuils d'alerte à 2 niveaux : direction générale et conseil d'administration.

- **Les limites globales**
- L'impact négatif sur le compte de résultat est limité par un pourcentage du PNB annuel
- **Les limites individuelles**
- Des seuils d'alerte et de Stop Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix d'acquisition.

- utilisation des dérivés de crédit

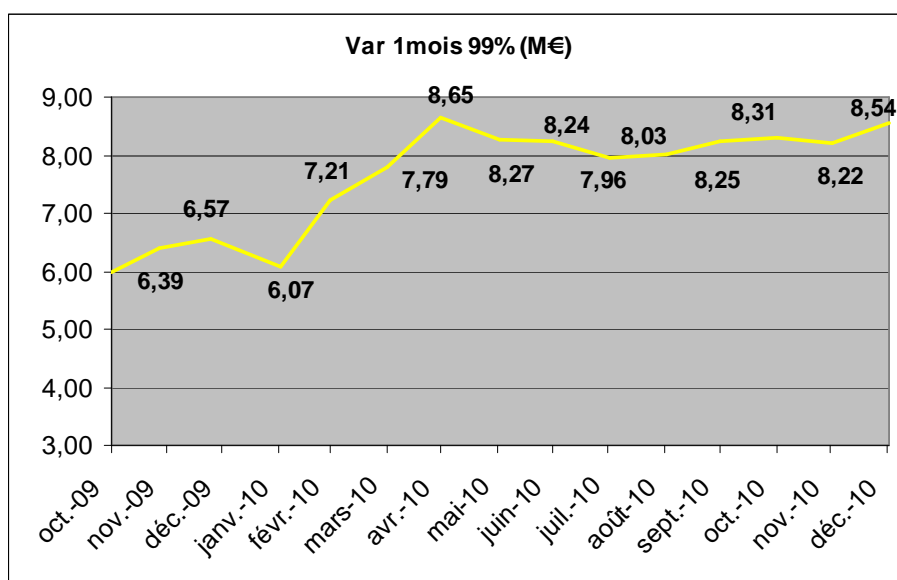
La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédits.

IV Exposition : activités de marché (Value at Risk)

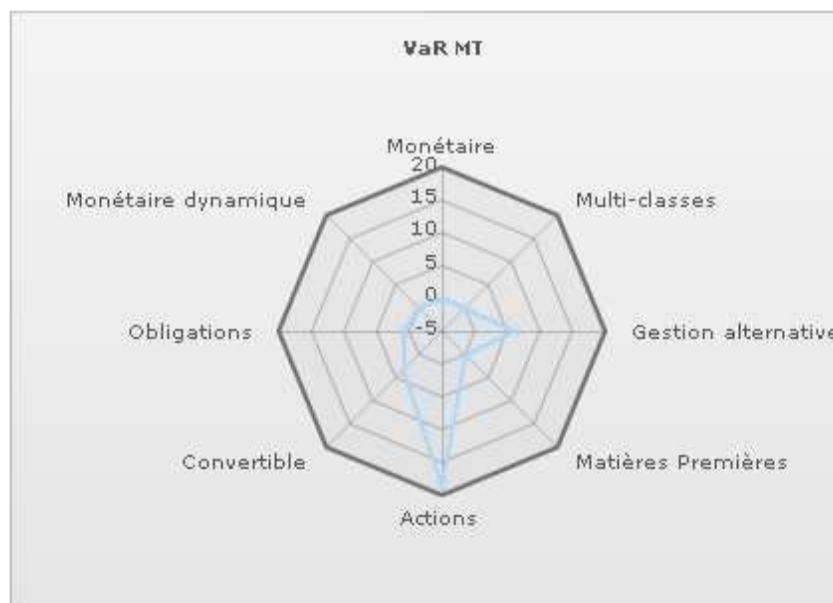
La VAR est calculée sur les titres du banking book valorisés en valeur de marché. Elle est obtenue par la sommation des risques représentés par les différentes classes d'actifs en portefeuille.

Evolution de la VAR sur l'année 2010

Après une progression de la VaR au cours du premier semestre en raison des arbitrages des classes d'actifs sans risque vers des actifs plus risqués, le second semestre aura vu une stabilisation de la VAR.



Contribution des facteurs de risques à la VAR au 31.12.2010



La classe action contribue essentiellement au risque du portefeuille, suivi par la gestion alternative.

V Risque Action

* Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

* Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le risque action porte sur des EMTN et des OPCVM à orientation action inscrits dans le banking book. L'encours en valeur de marché était de 51.3M€ au 31.12.2010. Après un début d'année difficile, la valorisation de ces actifs s'est fortement redressée, en phase avec l'amélioration des marchés actions mondiaux.

Le Comité Actif-Passif peut avoir recours à une couverture du marché actions par la mise en place de contrats à terme dans le cadre d'un budget annuel validé dans la politique financière.

c. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

I Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées.

II Méthodologie

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national Cristaux 2 depuis le 30/06/08.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les Gap Synthétiques comprenant les Gaps de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS inflation, les GAPS équivalents delta TF (issus des produits Capés), et la Valeur Actuelle Nette.

Les limites de Gaps Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors - bilan standards type swaps de taux fixe ou caps de couverture sur index révisable.

	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice	Instance concernée
Limites utilisées	Dispositif de limites symétriques en gap appliqué sur le gap synthétique en approche statique. Ce dispositif est défini par rapport à la sensibilité des fonds propres, RBE et PNB budgétés.	A1 : 500 M€ A2 : 300 M€ A3 à A9 : 200 M€ A10 à A17 : 150 M€ A18 à A28 : 50 M€ A29 à A30 : 10 M€	29/01/2010	Conseil d'Administration

III Gestion du risque

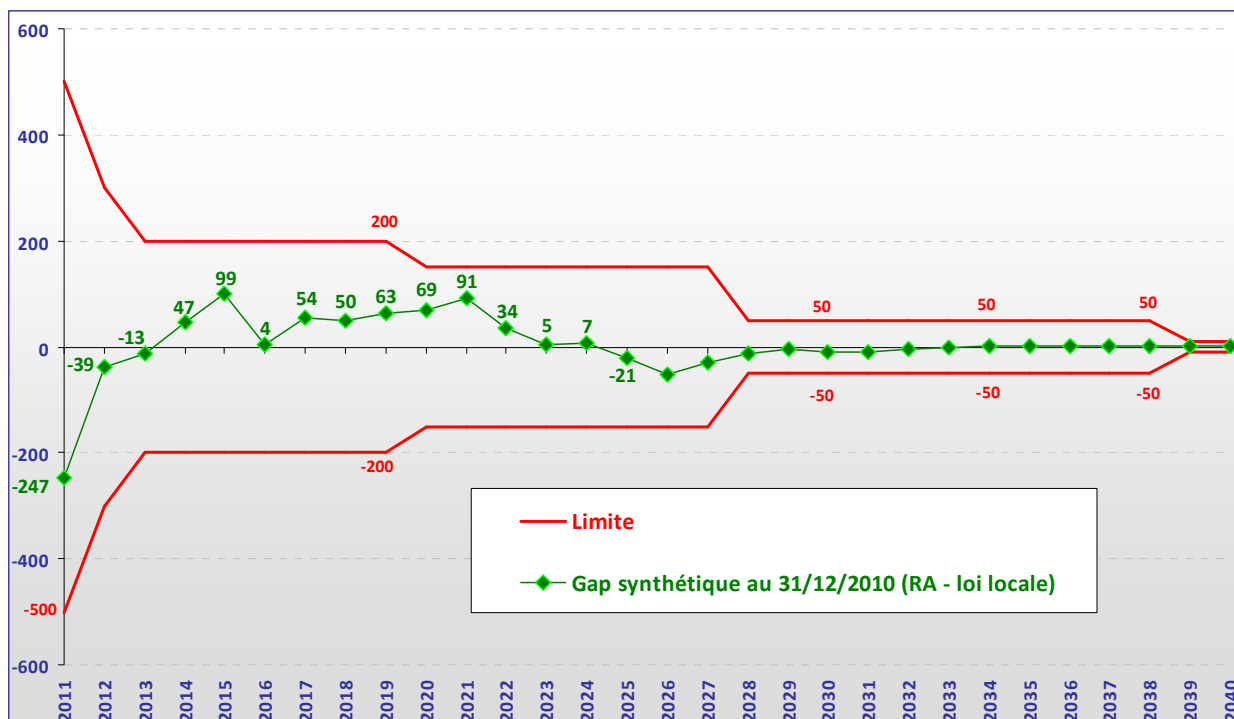
Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Actif-Passif de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

Un Tableau de Bord établi par le back office trésorerie, reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum une fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

IV Exposition

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 31 décembre 2010 se présente comme suit.



d. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

I Objectifs et Politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. Le refinancement de la Caisse régionale sur les marchés s'effectue par émissions de CDN ou BMTN interbancaires mais également auprès de Crédit Agricole SA par le biais d'emprunts en blanc ou d'avances. La caisse régionale a également bénéficié en 2010 d'avances spécifiques bonifiées par l'intermédiaire de la Covered Bond et de la CRH

La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure au travers de l'étude des échéanciers d'emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances.

L'objectif de la caisse régionale est d'optimiser le coût de son refinancement et d'être en mesure de faire face à des situations de crise.

II Gestion du risque

Crédit Agricole SA est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier.

Afin de garantir le respect de ces règlements concernant la liquidité, la Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le conseil d'administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Middle Office Trésorerie, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au Chef Comptable, procède au fil de l'eau à la vérification de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

III Méthodologie

Le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- **Des Règles fixées par le régulateur :**

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois. >100%
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

- **Des Règles internes au Groupe :**

3 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement court terme :

- Maintenir durant au moins **un an** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise **systemique** du type 2007-2009.
- Maintenir durant au moins **un mois** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (idiosyncratique)
- Maintenir durant au moins **deux semaines** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systemique)

1 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement long et moyen terme :

- Permettre un **renouvellement de la dette long terme nette (>1an)** sans sollicitation excessive du marché.

1 sur le risque de prix lié à l'existence d'une position de transformation en liquidité.

- Limiter le risque de **perte en PNB** engendrée par l'impact d'une **hausse du spread d'émission LT** du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

IV Exposition

Le coefficient de liquidité au 31/12/10 est de 135% contre 100% au 31/12/09 pour un minimum réglementaire de 100%.

L'encours de CDN interbancaires était de 837 M€ à fin 2010, celui des BMTN de 28 M€, pour des programmes respectifs de programme annuel de 1 650 M€ et 550 M€.

La limite CT de 1 104M€ est consommée à hauteur de 963M€ et le déficit Epargne Avance auprès de Crédit Agricole SA est de 381M€.

La concentration des échéances échues dans l'année du refinancement long terme représente en moyenne semestrielle 2.2% de l'encours des crédits pour une limite à 2.5% et le risque de prix de liquidité est de 4.3% du PNB sur le semestre le plus exposé pour une limite à 7.5%.

V Politique de couverture

• Ces couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- * la protection de la valeur patrimoniale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)
- * la protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

• Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture (Réf IFRS 7.22) par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF, des achats de Caps et, marginalement, des swaps emprunteurs structurés et des swaps prêteurs TF.

e. LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima, trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Pour 2010, La Caisse Régionale a procédé, comme chaque année, à une nouvelle analyse de la cartographie des risques et des données de pertes pour une adaptation des plans d'actions. Pour améliorer la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi des plans d'actions, elle utilise un outil du contrôle interne adapté.

La Caisse Régionale a mené, en 2010, les travaux annuels d'analyse de scénarii majeurs, analyse nécessaire à la détermination de la couverture du risque exceptionnel, et à la détermination de l'exigence en fonds propres dans le cadre de Bâle II.

Celui-ci couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Ainsi le GIE ATLANTICA est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

En 2010, un nouvel outil de cartographie des risques opérationnels, partie intégrante de la solution progiciel Groupe contrôles permanents (SCOPE : Systèmes de COnt rôles PERmanents) à destination de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et filiales de Crédit Agricole S.A.), a été déployé.

En 2011, le module de collecte des incidents, va être mis en ligne pour en améliorer l'exploitation.

III Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV Exposition

FINISTERE

829

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2010

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines			341	-189			61	-193	21	-29	26	-57	105	-879	1500	-1348	-683	-675				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines											2	-41	27	-821					29	-863	-37	

Nb I : Nombre total d'incidents
 MB : Montant Brut en K€
 MN : Montant Net en K€

V Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

f. LES RISQUES DE NON CONFORMITE

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de service d'investissement, de prévention du blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme est pilotée au sein de la Caisse Régionale par un service dédié au Contrôle Permanent, à la Conformité et à la Sécurité Financière.

En 2010, l'entreprise a animé, notamment au travers de la formation interne, son dispositif déployé depuis 2007 afin d'assurer l'adéquation et le caractère approprié des services d'investissements conformément au règlement de l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, le dispositif de prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été renforcé, par la poursuite de la mise en conformité des dossiers clients, la formalisation de procédures adaptées à classification des risques Groupe et le lancement d'un programme de formation de l'ensemble du personnel.

E - AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Loi de Modernisation de l'Economie, article 24, II :

Le solde du poste « fournisseurs » à fin décembre 2010 s'établit à 0,9 M€ et concerne exclusivement des factures dont l'imputation comptable est antérieure à moins d'un mois et dont l'échéance de règlement est au maximum de 1 mois.

Dépenses non déductibles :

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à la somme de 25.000 €.